

STANDS & AMENAGEMENTS CATALOGUE

CONGRÈS ANNUEL
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET FRANCOPHONE
DE CHIRURGIE DE L'OBÉSITÉ
ET DES MALADIES MÉTABOLIQUES

22 - 23 MAI 2025

THÈMES

- PRÉSENT
- FUTUR
- SCIENCE
- PATIENTS
- EQUIPES

A SAINT-ETIENNE
ON BOUGE LES LIGNES





ALIMENTATION ELECTRIQUE

Réf. : SOFPE_ELEC_1	Augmentation électrique 3kW monophasé	115,00 € HT
Réf. : SOFPE_ELEC_2	Augmentation électrique 6kW monophasé	246,00 € HT
Réf. : SOFPE_ELEC_3	Augmentation électrique 10kW monophasé	259,00 € HT
Réf. : SOFPE_ELEC_4	Augmentation électrique 20kW monophasé	365,00 € HT
Réf. : SOFPE_RAIL_1	Rail équipé de spots 100 Watts	115,00 € HT
Réf. : SOFALT_MLTP_1	Multiprise	20,00 € HT

Commande à effectuer au plus tard < **29/04/2025**

Avec 1kW , on peut brancher 1 ordinateur portable + 2 chargeurs GSM

ATTENTION ! Une machine à café consomme a elle seule 1kW.

Toute augmentation de puissance effectuée sur site, se verra supporter un surcoût de +20% par rapport aux tarifs initiaux.



REVETEMENTS DE SOL

Le sol du parc des expo étant en béton brut, l'application de la moquette (revêtement inclus dans l'offre de stand modulaire) est à considérer pour les stands nu et stands modulaires .



RÉF. : SOFPE_MOQR_1

MOQUETTE ROUGE
12.00 €/m²



RÉF. : SOFPE_MOQV_1

MOQUETTE VERTE
12.00 €/m²



RÉF. : SOFPE_MOQB_1

MOQUETTE BLEUE
12.00 €/m²



RÉF. : SOFPE_MOQG_1

MOQUETTE GRISE
12.00 €/m²

Sans précision lors de la commande, par défaut le revêtement sera commandé en gris.

Pour toutes autres couleurs, merci de nous faire parvenir vos demandes avant le **14 avril 2025**.



STANDS NUS

Cet espace comprend la mise à disposition de l'espace nu sur lequel le stand est à construire en respect du marquage au sol.

(accepté à partir d'une surface minimum de 9m²).

Alimentation électrique 1kw sur fiche femelle. L'augmentation de la puissance du boîtier électrique inclus est à commander en sus.

Nettoyage une fois par jour de l'espace (sol aspiré, corbeille vidée)

3 badges exposants par tranche de 9m²

Hauteur maximum stand :

- 4 m stand sans mitoyenneté
- 3 m en mitoyenneté et un retrait de 1 m des stands voisins

Commande à effectuer au plus tard < **29/04/2025**

Stands Nus

550 € HT /m² jusqu'au **20 février 2025**

600 € HT /m² à partir du **21 février 2025**



STANDS MODULAIRES

L'équipement de ce stand comprend :

- 1 structure modulaire / (hauteur 2,40m) avec panneaux mélaminés blancs. Jonctions grises.
- 1 enseigne avec nom de la société
- 1 rail de 3 spots
- 3 badges exposants par tranche de 9m²

Alimentation électrique 1kw. L'augmentation de la puissance du boîtier électrique est à commander en sus.

Nettoyage une fois par jour de l'espace (sol aspiré)

Commande à effectuer au plus tard < **29/04/2025**

Réserve stand modulaire

Réserve de stockage d'angle de 1,0 m x 1,0 m sur stand modulaire avec porte fermeture à clé.

1 porte + 1 cloison

Réf. : SOFPE_RES_1

246.00 € HT

Cloison mélaminée/ modulaire avec montage

Réf. SOFPE_CLOI_1

52.00 € HT

Stands Modulaires

590€ HT /m² jusqu'au **20 février 2025**

640 € HT /m² à partir du **21 février 2025**





PACK "STAND MODULAIRE EQUIPE"



6 161 € HT jusqu'au 20 février 2025

6 241 € HT à partir du 21 février 2025

L'équipement de ce pack comprend :

- 1 structure modulaire de 9m2 / (hauteur 2,40m) en panneaux mélaminés blancs. Jonctions grises.
- 3 badges exposants par tranche de 9m2
- Moquette 9m2 (coloris au choix)
- 1 enseigne avec nom de la société
- 1 rail de spots
- Alimentation électrique 3kw. L'augmentation de la puissance du boîtier électrique inclus est à commander en sus.
- Nettoyage une fois par jour de l'espace (sol aspiré, corbeille vidée)

Mobilier inclus :

- 1 desk d'accueil avec rangement + pose de vinyle sur comptoir
- 1 table haute carrée + 2 tabourets hauts
- 1 corbeille à papier

Commande à effectuer au plus tard < **29/04/2025**.



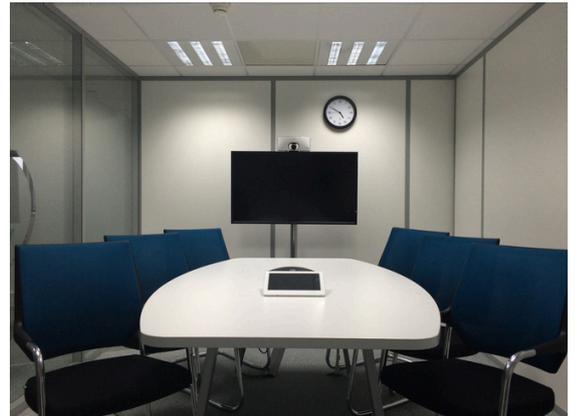
ESPACE PRIVATISE

Proposition sur devis

Salle de réunion à partir d'une surface de 15 m² en cloison modulaire au sein de l'espace exposants

Exemple de configuration :

- Chauffeuse x 3 et 1 table basse
- 1 machine à café
- 1 table haute et 3 tabourets
- 1 mini frigo avec 1 machine à café
- Revêtement moquette au sol
- 1 Porte manteau
- Habillage de 4 cloisons en vinyles (dimension se reporter à la page "habillage cloisons modulaire vinyle).
- Alimentation électrique 3 kw
- Cloison modulaire et porte (fermeture à clé).
- Restauration sur demande



Commande à effectuer au plus tard < **29/04/2025**



HABILLAGE CLOISONS MODULAIRES / VINYLE

Veillez à respecter l'ordre des visuels en fonction de l'emplacement de la porte de votre réserve comme ci-dessous. Fournir un visuel par panneau dans les dimensions prévues.

Fichier PDF haute résolution à fournir avant le **14 mars 2025** à l'adresse suivante : graphisme@edupartners.fr



Potelets / Jonctions en alu gris
Cloisons / Panneaux blancs

Dimensions adhésif sur les cloisons : **2400 x 965mm**

1 CLOISON - 198€ HT

2 CLOISONS - 396 € HT

De 3 à 5 CLOISONS - Remise de 5%

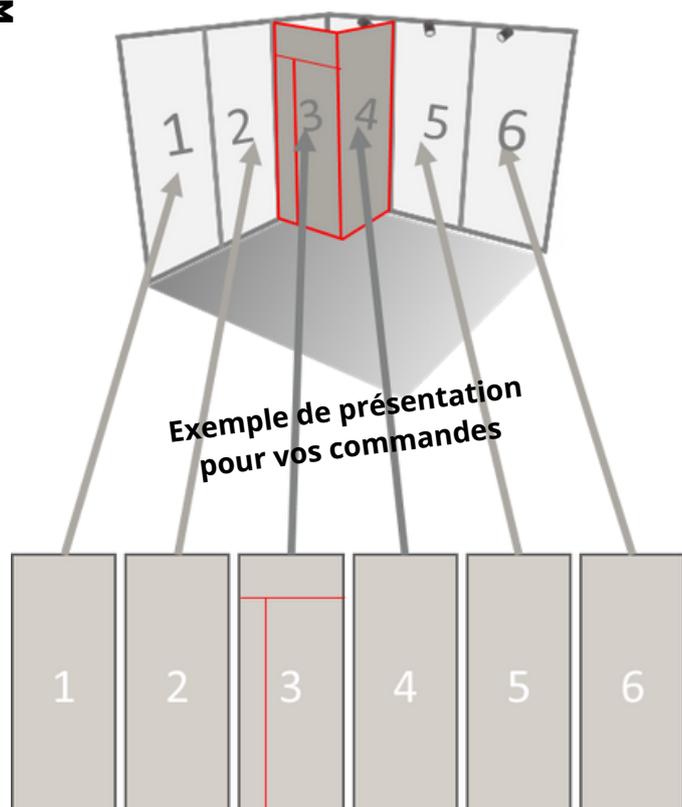
De 6 à 9 CLOISONS - Remise de 15%

Supérieur à 10 CLOISONS - Nous consulter

Réf : SOFDOM_VINL_CLOI_1

2400 MM Réserves de 1m² : ouverture vers l'extérieur

Numérotation de gauche à droite





HABILLAGE COMPTOIR / VINYLE

Veillez à respecter l'ordre des visuels en fonction de l'emplacement de la porte de votre réserve comme ci dessous. Fournir un visuel par panneau dans les dimensions prévues (page 6)

Fichier PDF haute résolution à fournir avant le **14 mars 2025** à l'adresse suivante : graphisme@edupartners.fr



POSE DE VINYLE SUR COMPTOIR

Réf : SOFDOM_VINL_COMPT_1_FC

Pose de vinyle sur comptoir intégral (façade + côtés)

Côtés H 107 cm x l 40 cm

Façade H 107 cm x L 110 cm

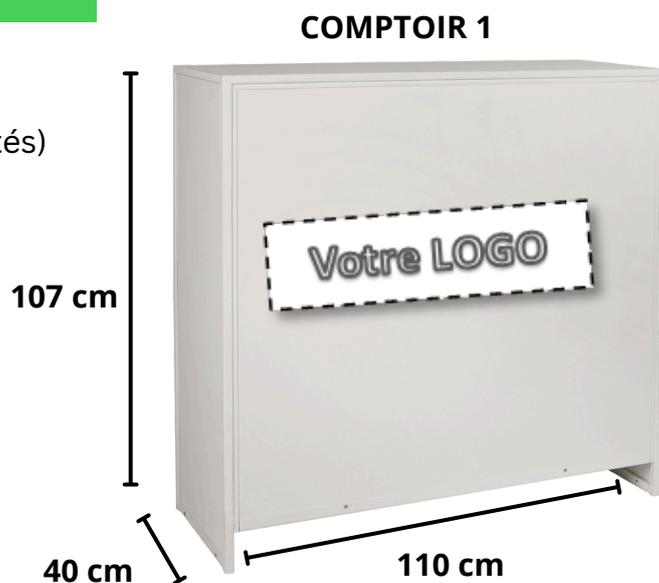
155.00 € HT

Réf : SOFDOM_VINL_COMPT_1_F

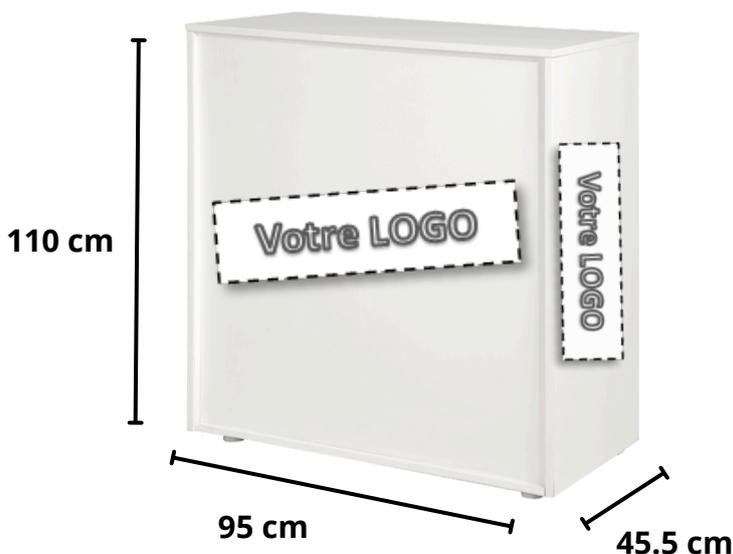
Pose de vinyle sur comptoir en façade

Façade H 107 cm x L 110 cm

135.00 € HT



COMPTOIR 2



Réf : SOFDOM_VINL_COMPT_2_FC

Pose de vinyle sur comptoir intégral (façade + côtés)

Côtés H 110 cm x l 45.5 cm

Façade H 110 cm x L 95 cm

155.00 € HT

Réf : SOFDOM_VINL_COMPT_2_F

Pose de vinyle sur comptoir en façade

Façade H 110 cm x L 95 cm

135.00 € HT

Ecrans TV plat 65" sur pied

65 pouces
TV + Support sur 2 jours

Réf. : SOFPE_SCRN_65
392.00 € HT



(Photo non contractuelle)

Ecrans TV plat 82" sur pied

82 pouces
TV + Support sur 2 jours

Réf. : SOFPE_SCRN_82
715.00 € HT



(Photo non contractuelle)

Machine à café

Machine à grain 2KG + gobelets + touillettes +
sucres x200

Réf. : SOFPE_CAFE_0001
238.00 € HT

REFRIGERATEUR 1

H 85 cm L 60 cm
Petit, blanc, 200 V – 160 W

Réf. : SOFPE_FRIG_0001
134.00 € HT



REFRIGERATEUR 2

H 110 cm L 60 cm
Grand, blanc, 220 V – 160 W

Réf. : SOFPE_FRIG_0002
171.00 € HT





RÉF. : SOFPE_CHAI_1

CHAISE BLANCHE 1

L 47 cm P 53 cm H 45 cm
Chaise avec dossier rond et pieds carré

53.00 € HT



RÉF. : SOFPE_CHAI_2

CHAISE BLANCHE 2

L 48 cm P 47 cm H 46 cm
Chaise avec structure du dossier. Conçue de 4 pieds avec patins anti-dérapant

55.00 € HT



RÉF. : SOFPE_CHAI_3

CHAISE BLANCHE 3

L 49 cm P 53 cm H 46 cm
Chaise avec dossier carré. Conçue de 4 pieds en acier et patins anti-dérapant

67.00 € HT



RÉF. : SOFPE_FAUT_1

FAUTEUIL ROUGE 1

L 60 cm P 70 cm H 40 cm
Chaiseuse rouge confortable sans accoudoirs avec pieds

125.00 € HT



RÉF. : SOFPE_FAUT_2

FAUTEUIL BLANC 2

L 58 cm P 48 cm H 80 cm
Fauteuil uniforme avec pieds en bois

96.00 € HT



RÉF. : SOFPE_FAUT_3

FAUTEUIL BLANC 3

L 56 cm P 58 cm H 45/78 cm
Fauteuil avec pieds en acier, assise polyvalente et détail au niveau du dossier

68.00 € HT



RÉF. : SOFPE_TABO_1

TABOURET HAUT BLANC 1

H 82 cm
Tabouret haut non réglable, assise imitation cuir et repose pied en acier

59.00 € HT



RÉF. : SOFPE_TABO_2

TABOURET HAUT BLANC 2

H 75 cm
Tabouret haut non réglable, avec dossier et repose pied

69.00 € HT



RÉF. : SOFPE_TABO_3

TABOURET HAUT BLANC 3

H 72/93 cm
Tabouret haut réglable avec dossier et repose pied

107.00 € HT



RÉF. : SOFPE_TABO_4

TABOURET HAUT BLANC 4

H 60/81 cm
Tabouret haut réglable, repose pied en acier et assise imitation cuir

73.00 € HT



RÉF. : SOFPE_TABRB_1

TABLE RONDE 1

O 80 cm H 40 cm
Table ronde blanche, pied centrale

99.00 € HT



RÉF. : SOFPE_TABRM_2

TABLE RONDE 2

O 80 cm H 75 cm
Table ronde blanche, pied centrale

109.00 € HT



RÉF. : SOFPE_TABRH_3

TABLE RONDE 3

O 60 cm H 110 cm
Table ronde blanche, 4 pieds en bois

117.00 € HT



RÉF. : SOFPE_TABCB_1

TABLE CARRÉE 1

H 40 cm L 60 cm l 60 cm
Table carrée blanche, pied centrale

99.00 € HT



RÉF. : SOFPE_TABCM_2

TABLE CARRÉE 2

H 72 cm L 70 cm l 70 cm
Table carrée blanche, pied centrale

110.00 € HT



RÉF. : SOFPE_TABCH_3

TABLE CARRÉE 3

H 110 cm L 70 cm l 70 cm
Table carrée blanche, pied centrale

146.00 € HT



RÉF. : SOFPE_TABREM_1

TABLE RECTANGLE 1

H 76 cm L 100 cm l 70 cm
Table rectangulaire standard blanche, pieds en alu

76.00 € HT



RÉF. : SOFPE_TABREM_2

TABLE RECTANGLE 2

H 76 cm L 130 cm l 70 cm
Table rectangulaire standard blanche, pieds en alu

84.00 € HT



RÉF. : SOFPE_TABREM_3

TABLE RECTANGLE 3

H 76 cm L 180 cm l 70 cm
Table rectangulaire standard blanche, pieds en alu

91.00 € HT



RÉF. : SOFPE_TABREM_4

TABLE RECTANGLE 4

H 80 cm L 120 cm
Table rectangulaire alu

107.00 € HT



RÉF. : SOFPE_TABREM_5

TABLE RECTANGLE 5

H 80 cm L 140 cm
Table rectangulaire alu

109.00 € HT



RÉF. : SOFPE_TABREH_6

TABLE RECTANGLE 6

H 110 cm L 120 cm l 80 cm
Table rectangulaire blanche, pieds carrés

154.00 € HT



RÉF. : SOFPE_TABREH_7

TABLE RECTANGLE 7

H 110 cm L 160 cm l 80 cm
Table rectangulaire blanche, pieds carrés

172.00 € HT



RÉF. : SOFPE_TABREH_8

TABLE RECTANGLE 8

H 110 cm L 200 cm l 70 cm
Table rectangulaire blanche, pieds carrés

172.00 € HT



RÉF. : SOFPE_PRES_1

PRÉSENTOIR VITRÉ 1

H 185 cm L 50 cm l 40 cm
Présentoir vitré 5 espaces de rangement étagère

301.00 € HT



RÉF. : SOFPE_PRES_2

PRÉSENTOIR BLANC 2

H 117 cm L 26 cm l 28 cm
Présentoir blanc 5 espaces de rangement type A4

117.00 € HT



RÉF. : SOFPE_PRES_3

PRÉSENTOIR BLANC 3

LH 202 cm L 40 cm l 28 cm
Présentoir blanc 6 espaces de rangement étagère

157.00 € HT



RÉF. : SOFPE_COMPT_1

COMPTOIR BLANC 1

H 107 cm L 110 cm l 40 cm
Comptoir blanc

163.00 € HT



RÉF. : SOFPE_COMPT_2

COMPTOIR BLANC 2

H 110 cm L 95 cm l 45,5 cm
Comptoir blanc

216.00 € HT



RÉF. : SOFPE_COMPT_3

COMPTOIR VITRÉ 3

H 89,5 cm L 75,5 cm l 39,5 cm
Comptoir vitré avec rangement

233.00 € HT



RÉF. : SOFPE_COMPT_4

COMPTOIR VITRÉ 4

H 89,5 cm L 75,5 cm l 39,5 cm
Comptoir vitré sans rangement

233.00 € HT



RÉF. : SOFPE_MANT_1

PORTE-MANTEAU BLANC 1

H 179,5 cm L 40 cm
Blanc à branche multiple

85.00 € HT



RÉF. : SOFPE_CORB_1

CORBILLE À PAPIER 1

H 34,5 cm O 30 cm
Plastique blanc

16.00 € HT



RÉF. : SOFPE_ETARES_1

ETAGERE DE RESERVE 1

178 cm L 77 cm l 39 cm
Etagère de réserve en acier galvanisé

95.00 € HT

Article 1 :

Les organismes désireux d'exposer acceptent sans réserve les dispositions des conditions générales, la réglementation du lieu et les prescriptions de droit public applicables aux manifestations organisées en France. Ils acceptent toutes dispositions nouvelles imposées par les circonstances ou dans l'intérêt de la manifestation que l'organisateur se réserve le droit de signifier, même verbalement.

Article 2 :

Les candidatures et bons de commande sont à adresser à : EduPartners – 66 avenue Georges Clémenceau – Le Perreux sur Marne.

Article 3 :

Les demandes de réservation, signées par l'exposant, ne seront valables que si elles sont formulées sur les bons de commandes fournis par EduPartners. Cette demande de réservation doit être obligatoirement accompagnée d'un acompte de 50% TTC du total (par virement à l'ordre d'EduPartners). Une facture d'acompte de 50% TTC sera envoyée en retour.

Règlement du solde 10 semaines minimum avant la date de la manifestation. Pour toute demande après cette date, l'intégralité du montant est due à la réservation.

Article 4 :

Les candidatures seront soumises au Comité d'Organisation qui, après examen des dossiers, statuera sur les admissions. En cas de refus, le Comité d'Organisation n'aura pas à motiver la décision qui sera notifiée au candidat. En aucun cas, le postulant refusé ne pourra prétendre à une indemnité quelconque en se prévalant du fait que son adhésion a été sollicitée par le Comité d'Organisation des journées et EduPartners.

Article 5 :

Le certificat d'admission est nominatif, incessible et inaliénable. Il est formellement interdit aux exposants, sauf accord écrit par le Comité d'Organisation des journées et EduPartners, de céder, sous-louer ou partager à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de leur emplacement. Il leur est également interdit de louer dans l'enceinte du lieu une surface autre que celle proposée par le Comité d'Organisation de l'événement et EduPartners.

Article 6 :

Toute distribution de publicité et tracts ne pourra être effectuée que sur le stand attribué à l'exposant.

Article 7 :

Au cas où le stand ne serait pas entièrement réglé à l'ouverture des Journées, le Comité d'Organisation de l'événement et EduPartners, qui se réservent le droit de disposer de l'emplacement, ne sera pas dans l'obligation de rembourser les sommes déjà versées. En cas d'annulation par un exposant 8 semaines avant le premier jour du congrès, l'organisateur conserve à titre d'indemnité l'acompte de 50%. Si l'annulation intervient après cette date, la totalité des sommes dues reste exigible et sera conservée à titre d'indemnité de rupture.

Article 8 :

Les exposants prendront les lieux dans l'état dans lequel ils les trouveront et devront les laisser dans le même état, toutes détériorations causées du fait de leurs installations et décorations étant à leur charge.

Ils seront responsables directement vis-à-vis du lieu, le Comité d'Organisation et EduPartners ne pouvant en aucun cas être considéré comme responsable.

Article 9 :

Le plan de l'exposition est établi par le Comité d'Organisation des journées et EduPartners qui répartissent les emplacements dans l'ordre d'arrivée des réservations, en tenant compte le plus possible des désirs exprimés par les exposants. Le plan d'exposition et le dossier exposant reprenant les informations techniques seront envoyés dans les meilleurs délais.

Article 10 :

Si le Comité d'Organisation des journées et EduPartners se trouvent dans l'obligation de modifier partiellement les emplacements ou installations, aucune réclamation ne sera recevable et les exposants s'engagent à se conformer aux décisions prises.

Installation et décoration des stands :

Article 11 :

Les emplacements attribués devront être occupés par l'exposant les 23, 24 mai 2024 durant toute la durée de l'événement. Sinon, ils seront considérés comme disponibles et pourront recevoir une nouvelle affectation sans que l'exposant défaillant puisse prétendre à une indemnité ou à un remboursement quelconque.

Article 12 :

Les exposants devront se conformer aux instructions du lieu et EduPartners, pour la réglementation des entrées et des sorties de marchandises et notamment, pour la circulation des véhicules de toutes sortes dans l'enceinte de l'établissement.

Article 13 :

Avant le début de la période d'aménagement, aucun matériel ne peut être introduit librement sous la seule responsabilité des exposants. Les exposants sont responsables tant du matériel qu'ils exposent que de celui qu'ils ont loué et installé sur leur stand. Le Comité d'Organisation et EduPartners déclinent toute responsabilité pour la perte ou la détérioration du matériel loué qui ne serait pas enlevé par les entreprises dans les limites prescrites. Une assurance spéciale doit être prise directement par l'exposant à cet effet.

Sécurité :

Article 14 :

D'une façon générale, les exposants sont tenus de respecter les règlements s'appliquant aux foires, expositions et salons, ainsi que les mesures de sécurité dictée par la Préfecture. Ces éléments figureront dans le dossier technique qui sera adressé aux exposants.

Article 15 :

Le signataire renonce à tout recours contre les organisateurs scientifiques (Comité d'organisation des journées) et techniques (EduPartners) ainsi que contre les propriétaires des locaux. Il s'engage à souscrire les polices d'assurance pour tous les risques encourus par le matériel exposé (vols, dégâts...) ainsi que les responsabilités civiles couvrant les collaborateurs ou vacataires présents pendant la manifestation.

Article 16 :

Le Comité d'Organisation des journées et EduPartners auront le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement. Toutes ses décisions seront prises sans appel et immédiatement exécutoires.

Article 17 :

Toute infraction à l'une des clauses du présent règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive de l'exposant contrevenant sans que ce dernier puisse prétendre à aucun remboursement ou compensation. Le Comité d'Organisation des Journées et EduPartners pourront disposer de la façon qui leur conviendra de l'emplacement ainsi laissé libre.

Article 18 :

En cas de force majeure, les dates du congrès et de l'exposition pourront être modifiées ou celles-ci pourront être purement et simplement annulées. Dans ces conditions, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité au Comité d'Organisation et à EduPartners, les sommes disponibles après paiement des dépenses engagées seront réparties entre les exposants au prorata de leurs versements sans que des recours soient possibles à l'encontre de l'organisateur.

Article 19 :

Le Comité d'Organisation des journées et EduPartners ne pourront être tenus responsable d'un trop faible nombre de congressistes inscrits ou d'un quelconque manque d'intérêt pour l'ensemble de la manifestation.

Article 20 :

En cas de litige, seuls les tribunaux de Paris sont compétents

Les conditions générales de location stipulées ci-dessous sont portées à la connaissance du client et font la loi des parties. Toute location vaut acceptation de ces conditions générales de location sans réserve par le client.

I / Commande

Toute commande pour être valable doit faire l'objet de l'approbation d'EduPartners. Le client doit passer sa commande via le bon de commande. La commande ne deviendra définitive qu'après la signature par le client du devis émis par EduPartners. Il en sera de même pour toute demande de modification et / ou de commande complémentaire. Le règlement de la totalité de la commande, incluant l'assurance, devra être joint à la commande. Toute commande non accompagnée de son règlement ne pourra être honorée. A défaut, la prise en compte de la commande pourrait être compromise.

II / Modification – annulation

Selon la disponibilité des stocks et les délais de réalisation de la prestation, EduPartners se réserve la possibilité de fournir en lieu et place du mobilier commandé, un mobilier de remplacement de qualité identique. Le client sera réputé l'accepter en l'absence d'un refus de sa part dès réception de la confirmation de commande. Aucune modification de commande ne pourra être acceptée dans les 24 heures précédant la livraison. Toute annulation de commande même partielle restera intégralement facturée. A titre dérogatoire, EduPartners pourra accepter par écrit l'annulation qui entrainera en tout état de cause l'émission d'une facture d'indemnité correspondant à 20% HT du montant total de la commande.

III / Tarifs – règlement

Tous les prix indiqués par EduPartners s'entendent en euros, hors taxes, sans escompte pour une durée de location inférieure à 10 jours. Sauf conventions particulières, le règlement de la totalité du montant TTC de la commande, incluant la participation à l'assurance, devra être joint à celle-ci et sera payable par chèque ou virement.

IV / Intérêts de retard

En cas de retard de paiement, le client sera redevable de plein droit, sans mise en demeure, d'une pénalité de retard, égale à une fois et demi le taux d'intérêt légal, applicable en accord avec la loi du 31 décembre 1992.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payé à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. – Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

A défaut de paiement d'une seule facture à l'échéance, les autres factures échues ou non échues deviendront immédiatement exigibles sans mise en demeure ou autre formalité.

V / Livraison – reprise

La livraison du matériel loué est effectuée par le prestataire du centre de congrès, prestataire d'EduPartners, selon les conditions indiquées dans la confirmation de commande transmise au client. La livraison est prévue au plus tôt la veille de la manifestation et la reprise au plus tard le lendemain de la manifestation (sauf conditions spéciales. Le client est responsable du mobilier loué de sa livraison à sa reprise. Le mobilier loué en bon état devra être utilisé conformément à sa destination et le client s'engage à ne rien faire ou laisser faire qui puisse le détériorer. Le client est responsable de toute détérioration, perte ou vol éventuel du mobilier. Le client prendra toute disposition en vue de se garantir contre ces risques et d'une manière générale tout sinistre dont il sera tenu responsable. Tout matériel cassé ou manquant ainsi que tout dommage seront facturés. De convention expresse, le matériel sera repris dès la fermeture de la manifestation. Le locataire devra en conséquence prendre toutes dispositions en ce sens et notamment retirer toute documentation ou autre objet lui appartenant ou à ses visiteurs. EduPartners ne saurait en aucun cas être tenu responsable de la disparition, détérioration ou autre dommage de tout objet ou autre que le client n'aurait pas retiré du matériel loué. Toute contestation sur la qualité ou la quantité du mobilier loué doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 24 heures après la livraison. Passé ce délai aucune contestation ne sera admise.

VI / Assurance

Les exposants sont responsables du matériel loué et installé sur leur stand. EduPartners déclinent toute responsabilité pour la perte ou la détérioration du matériel loué qui ne serait pas enlevé par les entreprises dans les limites prescrites. Une assurance spéciale doit être prise directement par l'exposant à cet effet. L'exposant renonce à tout recours contre les organisateurs et les propriétaires des locaux. Il s'engage à souscrire les polices d'assurance pour tous les risques encourus par le matériel exposé (vols, dégâts...) et ou loué ainsi que les responsabilités civiles couvrant les collaborateurs ou vacataires présents pendant la manifestation.

VII / Clause Pénale

Si la carence du client rend nécessaire un recouvrement judiciaire, le client s'engage à régler, en sus du principal, des frais, dépens et émoluments ordinaires et légalement à sa charge, une indemnité fixée à 20% du montant principal HT de la créance.

VIII / Loi applicable et attribution de juridiction

Les contrats conclus par EduPartners sont régis par la loi française. En cas de difficultés d'interprétation ou d'exécution des présentes, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, le tribunal de commerce est seul compétent.



SAINT-ETIENNE 22-23 MAI

A retourner à l.bennai@edupartners.fr avant le 16/04/2025

Société :

Adresse de facturation :

Pays :

Code postal :

N° TVA intracommunautaire :

Contrat de fonction :

Le signataire, dûment habilité, renonce à tout recours contre les organisateurs scientifiques et techniques ainsi que contre le propriétaire des locaux. Il s'engage à souscrire les polices d'assurance pour tous les risques encourus par le matériel exposé (vols, dégâts,...) ainsi que les responsabilités civiles couvrant les collaborateurs permanents ou vacataires présents pendant la manifestation.

Nom et fonction du signataire :

Cachet de la société

Signature avec la mention manuscrite
"lu et approuvé"



SAINT-ÉTIENNE PARK EXPU
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

